



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Eau



Retour de concession et assainissement de la force hydraulique

2. ERFA Konzessionserneuerungsverfahren Wasserkraft

Réanne Meylan, OFEV



Retour de concession et assainissement de la force hydraulique

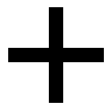
- Information OFEV – Chance et enjeux
- Actualité OFEV- Assainissement de la force hydraulique
- Présentation Ritom



Retour de concession et assainissement de la force hydraulique

- Message du parlement lors de la révision de la LEaux en 2009: considérer les deux procédures indépendamment

Coordonner les deux procédures:



- Meilleure connaissance de l'installation «futur» (débits résiduels, projets d'agrandissement, mode d'exploitation)
- Zoom out - observer le système dans son ensemble comment optimiser- pour avoir le système dans son ensemble
- Synergie dans les travaux



Mélanger les procédures EIE, LEaux, LPN...



Retour de concession et assainissement de la force hydraulique

Séparer les deux procédures:

- Mentionner la procédure d'assainissement dans EIE
- Coordonner le retour de concession avec la décision d'assainissement
- Modification importante pour l'assainissement peut nécessiter une nouvelle concession/modification de la concession

Etat de l'assainissement au retour de concession:

- Etat assaini
- Assainissement partiel
 - Contexte inchangé: pesée des intérêts pour l'octroi d'une nouvelle concession
 - Nouveau contexte: réévaluation de la situation
- Aucun assainissement

[FAQ – Assainissement de la force hydraulique](#)



Retour de concession et assainissement de la force hydraulique

Actualité OFEV

- Postulat 23.3007: Adapter les obligations de débits résiduels pour les centrales hydroélectriques existantes tout en améliorant la biodiversité des cours d'eau
- Motion 23.3498: Protéger les droits d'eau immémoriaux et créer des conditions claires pour l'application des dispositions relatives aux débits résiduels



Retour de concession et assainissement de la force hydraulique

Merci pour votre
attention

